

DEFORESTATION IMPORTEE : ENJEUX POLITIQUES

16 Octobre 2024

Séance publique de l'Académie d'Agriculture de France Section 2

INTRODUCTION

Georges-Henri Florentin (MT)

- La surface de la forêt mondiale représente environ **4 milliards d'ha** (30% de la superficie des terres émergées) (données FAO)
- Sa superficie s'est progressivement réduite au cours des dernières décennies, voire depuis plusieurs siècles.
- La diminution de superficie forestière, reste dorénavant au voisinage de **5 M ha/an**.
- La déforestation brute touche principalement des forêts tropicales, riches en biodiversité.
- Selon la FAO, 90% de la déforestation est causée directement par l'agriculture (élevage compris).

- Sur la période 2000-2018, 68% de la déforestation associée à l'agriculture (40% pour les cultures, 28% pour l'élevage) s'est produite sur de petites exploitations (source FAO).
- Une proportion de 20 à 25% de la déforestation est associée au commerce international des produits agricoles et forestiers.
- La prise en compte de la déforestation par les politiques publiques sous l'angle des marchés responsables remonte à la déclaration de New York sur les forêts (2014) dans le cadre de l'ONU.
- Partie prenante de ces deux déclarations, la France s'est dotée d'une stratégie nationale 2018-2030 de lutte contre la déforestation importée (2018).

- La Commission européenne avait adopté un RBUE (Règlement Bois) qui visait la seule légalité de l'exploitation forestière.
- En juin 2023 un Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise à disposition **sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union** de certains produits de base et associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Ce règlement dit « RDUE », comprend le bois et certaines productions agricoles « **à risque de déforestation** » (terme encore à préciser, tout comme **la traçabilité** des produits). Les principaux produits sont **le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, le soja, le bœuf et le bois, le cuir, le charbon de bois et le papier.**
- Il est applicable au **30 décembre 2024** et au 30 juin 2025 pour les PME ; *la filière bois en demande un report d'un an en France.*

- La surface de la forêt mondiale représente environ **4 milliards d'ha** (30% de la superficie des terres émergées) (données FAO)
- Sa superficie s'est progressivement réduite au cours des dernières décennies, voire depuis plusieurs siècles.
- La diminution de superficie forestière, reste dorénavant au voisinage de **5 M ha/an**.
- La déforestation brute touche principalement des forêts tropicales, riches en biodiversité.
- Selon la FAO, 90% de la déforestation est causée directement par l'agriculture (élevage compris).

POUR MIEUX CONNAITRE ET DEBATTRE

- 1. 14h50-15h10 : **Robert NASI** (S2)) « Les enjeux de développement de filières agro-exportatrices des pays en développement au regard de la lutte contre la déforestation importée »
- 2.1. 15h10-15h30 : **Philippe CHOTTEAU** (S3) « Viande bovine et déforestation dans les pays du Mercosur »
- 2.2. 15h30-15h50 : **Apolline HITZEL** (Fédération Nationale du Bois) « Les enjeux de l'application du RDUE pour les entreprises de la filière bois européenne ».

POUR MIEUX CONNAITRE ET DEBATTRE

- 2.3. 15h50-16h10 : **Omer MALEDY** (Secrétaire exécutif du Conseil interprofessionnel du cacao et du café – CICC – au Cameroun) « Opportunités et risques liés au RDUE pour les forêts et les filières cacao et café au Cameroun ».
- 3. 16h10-16h30 : **Alain KARSENTY** (S 2 et GT international) « Les choix techniques et politiques ayant présidé au RDUE : conséquences géopolitiques et considération de possibles alternatives ».
- 16h30-16h55 : Séance de questions-réponses.
- 16h55-17h00 : Conclusion par **Jean-Luc PEYRON** (S2).